

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD50

présenté par
Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« Acquérir »,

et après le mot :

« expropriation, »,

substituer au mot :

« les »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.